

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES FOYERS RURAUX DE SAONE ET LOIRE  
Hameau de l'Eau Vive  
71960 LA ROCHE VINEUSE**

**Rapport du  
commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée générale de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône et Loire,

## • Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération des Foyers Ruraux de Saône et Loire, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

## • Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## • Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06.

## • Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment concernant les financements.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,  
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,  
LE DIX AVRIL.

AUDITIS

représentée par Laurence MAGNIN

  
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC de Besançon - Dijon

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES FOYERS RURAUX DE SAONE ET LOIRE  
Hameau de l'Eau Vive  
71960 LA ROCHE VINEUSE**

**Rapport du  
commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée générale de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône et Loire,

## • Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fédération des Foyers Ruraux de Saône et Loire, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

## • Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## • Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06.

## • Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment concernant les financements.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,  
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,  
LE DIX AVRIL.

AUDITIS

représentée par Laurence MAGNIN

  
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC de Besançon - Dijon

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques	395	395		
. Autres immobilisations incorporelles				
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	350 900	286 705	64 195	14 667
. Autres immobilisations corporelles	39 366	38 157	1 208	1 769
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	588		588	578
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	923		923	473
<b>Total</b>	<b>392 171</b>	<b>325 257</b>	<b>66 914</b>	<b>17 486</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	11 945	5 973	5 973	6 138
<b>Créances</b>				
. Créances usagers et comptes rattachés	32 212		32 212	40 529
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	107 752		107 752	37 416
Charges constatées d'avance	3 482		3 482	3 516
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	56 221		56 221	87 212
<b>Total</b>	<b>211 611</b>	<b>5 973</b>	<b>205 639</b>	<b>174 812</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>603 782</b>	<b>331 229</b>	<b>272 553</b>	<b>192 298</b>

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	74 271	70 760
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	-16 295	3 511
<b>Situation nette (sous-total)</b>	57 976	74 271
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	23 041	5 773
Provisions réglementées		
<b>Total</b>	<b>81 017</b>	<b>80 044</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droit du concédant		
<b>Total</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	9 020	12 000
<b>Total</b>	<b>9 020</b>	<b>12 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 316	64 726
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	31 800	35 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 400	102
Produits constatés d'avance	52 000	
<b>Total</b>	<b>182 516</b>	<b>100 254</b>
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>272 553</b>	<b>192 298</b>

## COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	du 01/01/2025	%	du 01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2025	PE	au 31/12/2024	PE	en euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
<b>Cotisations</b>						
<b>Ventes de biens et services :</b>						
- ventes de biens	687	0,14	168	0,04	519	308,81
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	218 153	45,60	224 876	47,43	-6 723	-2,99
<i>dont parrainages</i>						
<b>Produits de tiers financeurs :</b>						
- Concours publics et subventions	228 180	47,70	174 562	36,82	53 617	30,72
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels						
Mécénats			82	0,02	-82	-100,00
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	16 742	3,50			16 742	#####
Reprises sur amortissements, dép., provisions	166	0,03	46 187	9,74	-46 021	-99,64
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.	100	0,02			100	#####
Utilisations des fonds dédiés	2 980	0,62	500	0,11	2 480	496,00
Autres produits	11 401	2,38	27 750	5,85	-16 349	-58,92
<b>Total</b>	<b>478 408</b>	<b>100,00</b>	<b>474 126</b>	<b>100,00</b>	<b>4 282</b>	<b>0,90</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks	332	0,07	86	0,02	245	284,01
Autres achats et charges externes	157 186	32,86	146 269	30,85	10 917	7,46
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	14 846	3,10	13 344	2,81	1 503	11,26
Salaires	207 326	43,34	212 544	44,83	-5 218	-2,46
Cotisations sociales	61 458	12,85	64 672	13,64	-3 214	-4,97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 625	2,43	10 579	2,23	1 046	9,89
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées						
Report en fonds dédiés			8 500	1,79	-8 500	-100,00
Autres charges	42 101	8,80	14 832	3,13	27 269	183,85
<b>Total</b>	<b>494 875</b>	<b>103,44</b>	<b>470 827</b>	<b>99,30</b>	<b>24 048</b>	<b>5,11</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-16 467</b>	<b>-3,44</b>	<b>3 299</b>	<b>0,70</b>	<b>-19 765</b>	<b>-599,16</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'a de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	171	0,04	231	0,05	-59	-25,66
Reprises sur provisions, dépréciations						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets sur cession VMP et intr. tréso.						
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>0,04</b>	<b>231</b>	<b>0,05</b>	<b>-59</b>	<b>-25,66</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différence négatives de change						
Valeurs comptables des immo. finan. cédées						
Charges nettes sur cession VMP et intr. tréso.						
<b>Total</b>						
<b>Résultat financier</b>	<b>171</b>	<b>0,04</b>	<b>231</b>	<b>0,05</b>	<b>-59</b>	<b>-25,66</b>

	du	01/01/2025	%	du	01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2025	PE	au	31/12/2024	PE	en euros	%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		-16 295	-3,41		3 529	0,74	-19 825	-561,68
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					3 482	0,73	-3 482	-100,00
<b>Total</b>					3 482	0,73	-3 482	-100,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					3 500	0,74	-3 500	-100,00
<b>Total</b>					3 500	0,74	-3 500	-100,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>					-18	-0,00	18	100,00
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices								
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		478 580			477 839		741	0,16
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		494 875			474 327		20 548	4,33
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		-16 295	-3,41		3 511	0,74	-19 807	-564,05
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>								
Dons en nature		37 450			36 050		1 400	3,88
Prestations en nature								
Bénévolat		195 847			157 674		38 173	24,21
<b>Total</b>		233 297			193 724		39 573	20,43
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens		37 450			36 050		1 400	3,88
Prestation en nature								
Personnel bénévole		195 847			157 674		38 173	24,21
<b>Total</b>		233 297			193 724		39 573	20,43

## ANNEXE

- Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres engagements

# ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée : 12 mois

## 1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

**Objet :**

La FDFR 71 est une association regroupant plus de 100 adhérents, foyers et associations de développement rural et plus de 5000 adhérents individuels sur le département.

**Activités ou missions :**

En référence à l'éducation populaire, elle soutient au quotidien son réseau dans le développement d'animations et de manifestations diverses.

Elle participe au maintien et au renforcement de la vie associative.

**Moyens mis en oeuvre :**

Pôle cinéma: Cinévillage, projections estivales en plein air, séances dans écoles

Pôle culture: encourage et soutient toutes les activités culturelles des adhérents

Pôle tisseur de lien: accompagnement des associations, formations des bénévoles...

**Effectifs :**

6

## 2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2023-03 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Première application du règlement ANC N° 2022-06 :

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation : Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Au niveau du compte de résultat :

- suppression des comptes 791 (transferts de charges) remplacés par des comptes 758
- suppression du compte 777 remplacé par le compte 747 (QP virée au résultat)

### 4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

#### OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition</b>				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
des autres titres immobilisés et titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
<b>Frais externe de formation</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
nécessaires à la mise en service				
<b>Coûts d'emprunts activables</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
<b>Dépenses de développement remplissant les critères d'activation</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

#### COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

#### AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

**Durées d'amortissement**

**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

**Immobilisations décomposées :**

**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

**Modes d'amortissement**

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	1 AN				
Dont frais de développement						
Dont fond commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	3 A 8 ANS				
Autres immobilisations corporelles	L	3 A 10 ANS				

## 5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

## Frais de développement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de développement.....		

## Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

## Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	395			395
Immobilisations corporelles.....	381 552	60 593	51 879	390 266
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	1 051	460		1 511
<b>Total.....</b>	<b>382 997</b>	<b>61 053</b>	<b>51 879</b>	<b>392 171</b>

## Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	395			395
Immobilisations corporelles.....	365 116	11 625	51 879	324 862
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>	<b>365 511</b>	<b>11 625</b>	<b>51 879</b>	<b>325 257</b>

## Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

## Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	923	923	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	143 445	143 445	

## Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	105
Autres créances.....	2 215
Disponibilités.....	

## Charges constatées d'avance :

	3 482
--	-------

## 5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

## IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....			60 593			60 593
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....			460			460
<b>Total.....</b>			<b>61 053</b>			<b>61 053</b>

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....			51 879			51 879
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
<b>Total.....</b>			<b>51 879</b>			<b>51 879</b>

## AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....					
Immobilisations corporelles.....		11 625			11 625
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
<b>Total.....</b>		<b>11 625</b>			<b>11 625</b>

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....		51 879		51 879
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
<b>Total.....</b>		<b>51 879</b>		<b>51 879</b>

**5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****FONDS COMMERCIAL****Dépréciation :**

Descriptif des modalités du test de dépréciation

--

Modalités d'affectation à un groupe d'actif

--

**COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES IMMOBILISATIONS  
INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Total		

**COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES STOCKS ET EN COURS**

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

**FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS**

Nature et rythme de reprise en résultat

--

**PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS**

Nature et rythme de reprise en résultat

--

## 6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		3 511

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise	3 511	
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
<b>Total des affectations</b>	<b>3 511</b>	

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....	70 760	3 511		74 271
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....				
Report à nouveau.....				
Résultat de l'exercice.....	3 511	-16 295	3 511	-16 295
<b>Situation nette .....</b>	<b>74 271</b>	<b>-12 784</b>	<b>3 511</b>	<b>57 976</b>
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	5 773	20 000	2 732	23 041
Provisions réglementées.....				
<b>Total.....</b>	<b>80 044</b>	<b>7 216</b>	<b>6 243</b>	<b>81 017</b>

**6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE**

<b>Intitulé des projets</b>	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
<b>Total</b>				

## 6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
<b>Réserves</b>				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....				
<b>Total (1) .....</b>				
<b>Provisions réglementées</b>				
Provision pour hausse de prix.....				
Amortissements dérogatoires.....				
Autres provisions réglementées.....				
<b>Total (2) .....</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour pertes sur contrats.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....				
<b>Total (3) .....</b>				
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés .....				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....	6 138		166	5 973
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....				
Autres dépréciations.....				
<b>Total (4) .....</b>	<b>6 138</b>		<b>166</b>	<b>5 973</b>
<b>Total général (1 + 2 + 3 + 4)</b>	<b>6 138</b>		<b>166</b>	<b>5 973</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....			166	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

**6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS**

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
<b>Total</b>				

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice A	Reports B	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -) D	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global C	Dont remboursement aux tiers		Montant global A+B-C+D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
<b>Subventions d'exploitation</b>							
DRAC	1 500					1 500	
CNFR	2 000					2 000	
MSA	8 500		2 980			5 520	
<b>Sous-total</b>	<b>12 000</b>		<b>2 980</b>			<b>9 020</b>	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
<b>Sous-total</b>							
<b>Total</b>	<b>12 000</b>		<b>2 980</b>			<b>9 020</b>	

**6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**Etats des dettes :**

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	80 316	80 316		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	31 800	31 800		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	18 400	18 400		
Produits constatés d'avance	52 000	52 000		
<b>Total :</b>	<b>182 516</b>	<b>182 516</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce :** Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

**Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit ....		
Emprunts et dettes financières diverses .....		
Fournisseurs.....		34 303
Dettes fiscales et sociales.....		22 625
Autres dettes .....		

**Produits constatés d'avance :** 52 000

## 7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
VENTES LIVRES	687	168	0,31	0,07
COTISATIONS FOYERS	94 126	93 876	43,01	41,71
CINEMA	110 477	87 525	50,48	38,89
COORDINATION / ANIMATION	13 550	43 475	6,19	19,32
<b>Total</b>	<b>218 840</b>	<b>225 044</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
<b>Total</b>				

### VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations				
Subventions	228 180	174 562	100,00	99,95
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels				
Mécénats		82		0,05
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
<b>Total</b>	<b>228 180</b>	<b>174 645</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

**Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation
Heures de bénévolat	Smic brut et chargé 12.77€
Mise à disposition des locaux	100€ par période ou 50 € par séance

**Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.**

Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

**7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)****MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>Total des produits</b>	

**Charges**

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
<b>Total des charges</b>	

**FRAIS DE DEVELOPPEMENT**

Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 132	
Honoraires afférents aux services autres que la certification		
<b>Total</b>	4 132	

**7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)****NATURE DES PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL  
AU COURS DE L'EXERCICE**

Produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

--

Ecritures comptables d'origine purement fiscale telles que définies et prévues par les règlement de l'ANC

--

Changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales

--

Corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

--

**CREDITS D'IMPOTS**

Crédit d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	
<b>Total</b>	

## 8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

**Engagements reçus :**

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....  
 Garanties, cautions obtenues.....  
 Autorisation de découvert .....  
 Autres engagements .....

**Engagements donnés :**

Non recensé

Avals et cautions.....  
 Autres engagements .....

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Montant garanti

**Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :**

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

    Régimes additifs en droits

    Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

	9 617		8 254
--	-------	--	-------

Méthodes et hypothèses utilisées :

**8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**

**Engagements**

**de crédit bail :**

Terrains  
 Constructions  
 Inst. techn., mat. & out  
 Autres immo. corp.  
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	

**Totaux**

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

**AUTRES ENGAGEMENTS**